

**MAIRIE D'AMPLEPUIS**  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025  
**Extrait du registre des Délibérations**  
Délibération n°16

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2025**  
**REQUALIFICATION DU PARKING DE LA CURE**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27  
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 7

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

18/02/25

Publication le :

18/02/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le onze février deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

**Les membres présents en séance :**

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :** Jean-François TEIL (à Jean-Marc GUILLOT), Nathalie CHANFRAY (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Sandrine DEVEAUX), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (à Lydie AUGAY), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

**Le ou les membres absent(s) :** Jean-François TEIL, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'étude de programmation et de planification urbaine (plan-guide) de la commune ;*

*Considérant que l'aménagement d'une zone de rencontre fait partie des préconisations émanant dudit plan-guide ;*

*Considérant que la requalification du parking de la cure constitue un préalable indispensable avant tout aménagement d'une zone de rencontre ;*

*Vu la décision du Maire n°25/01/003 du 30 janvier 2025 portant demande de subvention au titre de la DSIL – requalification du parking de la cure ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances –Affaires générales réunie le 03/02/2025*

Le Conseil municipal :

- **ACTE** le projet de requalification du parking de la Cure à Amplepuis ;
- **AUTORISE M** le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention d'Etat dans le cadre de de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 à hauteur de 160 000 €, dans le cadre du projet de requalification du parking de la Cure.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, établie sur la base de la subvention sollicitée :

DEPENSES	€ HT	
Travaux	760 958,00 €	
études/MOE	52 644,50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>813 602,50 €</b>	
RECETTES		%
DSIL	160 000,00 €	20%
DEPT	130 000,00 €	16%
AGENCE DE L'EAU	260 000,00 €	32%
AUTOFINANCEMENT	263 602,50 €	32%
	<b>813 602,50 €</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

***Adopté à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.  
Amplepuis, le 11 février 2025

**Le secrétaire de séance**  
**Angélique GONIN-CHARTIER**



**Le Maire,**  
**René PONTET**